

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.	
Sur un an . . . 26 fl. 30 fl.	
» six mois . . . 14 » 16 »	
» trois mois . . . 7 » 8 »	

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, Libraire, Spui
et chez M. Heringa Boorman, Li-
braires, Lange Posten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 1 Avril.

La situation financière de Paris continue à être inquiétante. On a fait circuler à la bourse de Paris d'avant-hier des bruits qui étaient faits pour augmenter la défiance déjà bien grande des capitalistes.

Le comité central républicain de Paris vient de publier dans le *National* la liste des trente-quatre candidats qu'il recommande aux électeurs du département de la Seine, pour les élections générales du 23 avril. Ce comité marche d'accord avec le gouvernement.

Nous voyons figurer, à côté des membres du gouvernement provisoire qui sont au nombre de onze, un ouvrier ébéniste, un ouvrier cordonnier, un ouvrier bijoutier, puis deux rédacteurs de l'*Atelier*, s'inscrivant, l'un ouvrier sculpteur, l'autre ouvrier compositeur. Nous remarquons encore sur cette liste : Lamiérais, Béranger, Philippe Lobas de l'Institut, d'Alton Shée, David d'Angers, le statuaire. Parmi ceux qui ont réuni le plus de suffrages après les 34 candidats désignés se trouve en première ligne M. Corméant.

On ne doit pas oublier que le club républicain pour la liberté des élections (un club de conservateurs), avait offert de réserver huit à dix nominations aux ouvriers.

Les départements en général se maintiennent dans une attitude fort embarrassante pour le gouvernement. A Rouen, on ne connaît les classes ouvrières qu'avec peine; et cependant, c'est sur cette partie de la population que le commissaire de la république s'appuie. A Lyon, il y a eu aussi une démonstration en faveur de M. Em. Arago, le commissaire dont on a déjà tant parlé. Mais par qui a-t-elle été faite? Quel est le langage de ceux qui la dirigent? Huit à dix mille ouvriers, dans une ville qui en contient 100,000, ont défilé processionnellement sur la place Bellecour de Lyon; puis ils ont laissé une adresse dans laquelle ils se déclarent opposés à la *Montagne*. Le gouvernement ne doit pas être trop fier de pareilles manifestations.

A Paris, les presses de M. de Girardin ont été menacées pendant un moment. Son opposition ardente commence à inquiéter. Il a écarté le danger par son sang-froid. Tout s'est terminé paisiblement. Mais où donc est dans l'application la devise de la république: Liberté, Fraternité?

Les relations de la France avec l'Italie sont fort graves en ne tenant compte que du conflit entre l'Autriche et la Sardaigne, semblent devoir s'aggraver encore, si comme le bruit continue à circuler, l'Angleterre a déclaré qu'elle opposerait à tout changement de territoire en Italie comme ailleurs.

Les Etats du Sud de l'Allemagne repoussent vivement la proposition d'arrêter de Prusse et de déclarer nul de la fédération intime de tous les Etats allemands.

Des manifestations contraires à cette pensée ont eu lieu à Munich, et le gouvernement autrichien a protesté à son tour dans un manifeste adressé au roi de Prusse, dans lequel l'énergie est mise en avant, et la violence. C'est un actif ferment de discord entre les deux plus puissants Etats de l'Allemagne. Quant à ce qui concerne la question Schleswig-holsteinoise et la question polonaise, dans lesquelles la Russie se trouve si fortement intéressée, et l'on comprendra que l'on puisse commencer à concevoir quelques appréhensions pour le maintien de la paix. Il ne faudrait pas trop se hâter, toutefois, de croire à une conflagration générale. Nous renvoyons nos lecteurs aux détails que nous publions plus loin.

Si l'on en croit des lettres d'Espagne arrivées avant-hier, le soulèvement aurait eu lieu à Madrid le 25 dans la soirée. La population et les troupes en seraient venues aux mains. On n'a pas d'autres détails sur cet événement, dont la nouvelle pourrait bien être erronée. Ce qu'il y a de positif, c'est que dans la matinée du 26, nombreuses arrestations avaient été faites, et on avait découvert un club républicain qui, dit-on, était en correspondance avec Paris.

Une dépêche télégraphique de Berlin, en date du 29, annonce que M. le comte d'Armin a demandé et obtenu la démission de ses fonctions de président du cabinet formé à la suite des événements du 18 mars, et que MM. Camphausen (de Cologne) et Hansemann (d'Aix-la-Chapelle) sont entrés en administration.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Bruxelles, 31 mars.

Nous avons eu d'étranges aventures ici, depuis que je vous ai adressé ma dernière.

Nous avons été menacés d'une véritable invasion de barbares. Le peuple de Paris s'imaginant apparemment que les Belges étaient dans le danger de se voir envahir, les premiers venus étaient chargés de leur rapporter, s'est porté contre nos frontières.

Il n'est pas vrai que ce sont les ouvriers belges qui ont rêvé cette facile conquête. La plupart de ceux qui sont arrivés ici se plaignent d'avoir été menacés, insultés, forcés de quitter leurs travaux et de se réunir aux perturbateurs qui voulaient nous apporter l'anarchie sous le manteau de la république. On croyait la chose facile et on s'est présenté en foule à la frontière dans l'espoir que des hommes de désordre de l'intérieur viendraient tendre la main aux anarchistes d'étrangers.

Mais l'autorité publique veillait; mais nos troupes, dont l'esprit est admirable de patriotisme, étaient prêtes à recevoir ces bandes composées de toutes sortes de propagandistes nomades de bas étage; mais nos populations ouvrières, quoique travaillées par les fomenteurs de troubles intérieurs, offraient leur concours à la force armée, et il n'en fallait pas tant pour avoir raison de cette armée libérale.

On a eu quelques instants que le gouvernement provisoire n'était point étranger à cette honorable levée de boucliers; mais je crois pouvoir dire, avec bonheur, qu'il n'en aurait point été ainsi.

Le gouvernement provisoire seulement n'est pas assez fort en ce moment pour briser toute cette lie, qui surnage à la population honnête de Paris et qui, pénétrée de tous les mauvais sentiments, est bien vite reconnue et repoussée des ouvriers honnêtes et qui cherchent avec haine la solution de problèmes malheureusement insolubles en ce moment. Delà ces bandes qui se ruent sur les frontières.

Mais, au-dessous du gouvernement français, il y a des meneurs qui ne veulent que bouleversement et conquêtes pour être, et qui se trouvent toujours prêts à se jeter sur tout ce qui entoure la France. Prétextant de la liberté, leur ignorance réelle ou feinte les fait déborder vers les lieux où la liberté est déjà parfaitement à son aise. C'est ainsi qu'ils expliquent la tentative de ces menaces vers la Belgique. Les affiliés leur ont sans doute fait accroire que la curée sera facile, et ils se sont préparés avec assez d'entente, car il est vrai que ces bandes sont armées de fusils que de pistolets; qu'elles ont leur organisation, leurs chefs, leurs drapeaux, leurs proclamations, tout cela n'est pas né du hasard, et par raison de dire que si le gouvernement provisoire n'est pas l'instigateur de ces menées, il en est le complice par indifférence ou par défaut d'activité.

Ce qui est plus blâmable, c'est qu'il autorise ouvertement des clubs composés de Belges de s'organiser à Paris, de faire afficher dans les rues qu'ils demandent des hommes pour aller délivrer la Belgique. Ce sont là des actes d'hostilité flagrante contre le droit international. Cela ne serait pas pardonnable dans des circonstances ordinaires, mais encore une fois, il y a probablement impossibilité pour le gouvernement provisoire de résister à ces tentatives qui lui sont imposées et que les ouvriers de Paris protègent faute de connaître la situation réelle des choses, et convaincus que la Belgique gémit sous le joug de quelque tyran royal qui l'opprime.

Ce qui est plus cruel pour nous, c'est de voir des enfants du pays concourir à faire vivre plus longtemps cette erreur. Les journaux français, en général, ne nous connaissent guère jusqu'ici; ils ne se sont jamais occupés de la Belgique que pour lui faire des reproches et souvent des menaces, et le germe de cette ignorance porte aujourd'hui ses fruits.

Qui voulez-vous qui éclaire les ouvriers de Paris, quand, d'une part, ils nous jugent par les jugements injustes de la presse française d'avant la nouvelle Révolution, quand, d'autre part, ils voient des Belges crier contre leur pays et demander à ceux qui les entourent des secours pour l'affranchir. Les souvenirs et les efforts actuels concourent donc pour fausser l'esprit des populations de Paris, et le naturel belliqueux et libéral aidant, ils viennent frapper à nos portes, sans savoir qu'ils nous portent l'inquiétude au lieu de la liberté que nous avons autant qu'un peuple peut la posséder. Quels que soient, d'ailleurs, les mobiles et les causes de cette inqualifiable levée de boucliers, nous en aurons raison.

Le gouvernement provisoire a non seulement protesté contre toute tentative de ce genre, mais il a aussi fait connaître par ses journaux que M. de Lamartine vient de donner tort tous les jours à ces prétendues qui veulent instaurer en Belgique une république violente, dont nous ne voulons en aucune manière.

Les efforts de notre gouvernement ont d'ailleurs eu un plein succès. Je n'ai pas besoin de vous dire que force restera à la loi et à l'ordre public. Quelques tentatives violentes ont été repoussées par la force dans la journée d'hier, et on a fait, considérablement de prisonniers. Il est désirable que cette victoire, si facile et si mince qu'elle est, ouvre les yeux aux meneurs de Paris, et qu'ils cessent d'essayer. Quant aux Belges qui sont là bas, ils ne méritent pas l'honneur de continuer à porter ce nom. Ce sont des ailes de pigeon de l'ancien régime appliquées à la situation nouvelle. Les noms des Fossés, des Blairoix, des Graux, des Bartels, sont trop bien gravés dans les annales de nos archives criminelles et correctionnelles, pour que, même victorieux, le plus profond public ne fasse pas immédiatement justice de ces êtres méprisables sous les rapports.

D'ailleurs, en ce moment, la confiance renaît ici. Pas un ouvrier de bonne volonté ne manque d'ouvrage dans nos grandes villes, et dans nos campagnes l'agriculture demande des bras à son tour. Nos grands établissements industriels ont du travail pour quelque temps, et des commandes arrivent à d'autres. La fabrication d'armes prend des proportions énormes à Liège. En un mot, la Providence nous aide, et nous sommes parfaitement disposés à nous aider nous-mêmes.

A l'instant, nous recevons des nouvelles de Gand. Tout le peuple était dans l'attente des résultats de l'équipée de la frontière. Un enthousiasme extraordinaire a éclaté lorsqu'on a appris que les hordes avaient été repoussées. Un bataillon arrivé par le convoi ayant été pris pour un de ceux qui revenaient du lieu du combat, a été accueilli avec exaltation par la population. On a su cependant que ce bataillon n'avait pas pris part au combat, mais l'enthousiasme n'en a pas moins continué aux cris de Vive le Roi! Vive la Belgique!

Bruxelles, 31 mars.

Les derniers renseignements qui nous parviennent sur les événements de Mouscron, nous apprennent que le chef de la légion expéditionnaire, fait prisonnier par nos troupes, est un individu nommé Carreel, dont jusqu'à présent on ne connaît pas l'origine.

Parmi les blessés de notre côté, en cite un capitaine du 5^e de ligne nommé Desmet. Du reste, l'importance des pertes essayées par les assaillants n'est pas encore connue.

(Feuilles belges.)

On nous mande de Mouscron, le 29 mars: « Le général Fleury-Duray ayant reçu avis ce matin, vers sept heures, que la bande se dirigeait de Neuville (France) sur Courtrai par la chaussée dite Dronkaert, lui a coupé le passage, à Risquons-Tout, avec une partie de l'infanterie et de la cavalerie et deux pièces de canon de la colonne mobile, sous les ordres du major Brincoeur, du 5^e régiment de ligne.

Le général est arrivé à point nommé; l'action s'est engagée immédiatement, deux coups de canon à mitraille ont fait un ravage considérable. On parle de 2 à 300 morts ou blessés.

Les insurgés étaient extrêmement nombreux. On a remarqué que la plupart d'entr'eux sont des étrangers. Nos soldats, quoique bien inférieurs en nombre, les ont attaqués avec un courage et un sang-froid admirables; ils ont chargé les matras à la baïonnette, et leur ont enlevé leurs drapeaux.

Le combat a duré jusqu'à onze heures; le feu cessa au départ du convoi.

Les troupes engagées étaient deux compagnies du 5^e de ligne, 25 chasseurs à cheval du 2^e régiment, 2 pièces d'artillerie du 3^e régiment, sous les ordres du capitaine Kleizkowski.

(Idem.)

On écrit de Quiévrain, en date d'hier:

Les débris de la légion prétendue belge, qui a eu hier un engagement avec nos troupes, sont partis immédiatement par Paris, où un convoi de vingt-six waggons les a transportés.

A l'arrivée de la bande à Arras, Fossés a voulu descendre du convoi pour se restaurer, mais ses hommes l'en ont empêché, en déclarant qu'ils le garderaient à vue et qu'ils voulaient le faire fusiller, parce qu'il les avait conduits à la mort, sans s'exposer; et s'était tenu constamment loin du danger.

Toute notre population continue à être en armes, très-disposée à prêter main-forte à nos troupes, si l'en était besoin.

(Idem.)

Voici comment le *Times* envisage l'argence de mettre les forces de terre et de mer de l'Angleterre sur un pied plus imposant:

La prudence veut que nous nous préparions à faire face aux dangers qui peuvent surgir dans le présent état de choses en Europe et notamment en France. Il ne s'agit pas de savoir si la guerre est probable, mais si nous sommes en mesure d'y faire face et d'assurer la sécurité du pays contre toutes les éventualités. Comme le danger peut devenir plus pressant, il faut que les mesures de précaution soient également augmentées, non parce que nos voisins manifestent des intentions hostiles, mais parce que leurs dispositions peuvent changer avec les circonstances. A l'heure qu'il est, tout se trouve dans un état de transition, sans la certitude d'amélioration. On ne saurait plus prévoir, ni répondre de ce qui arrivera le lendemain. Les onze citoyens qui siègent à l'Hôtel-de-Ville de Paris ont à peu près l'unique garantie que nous possédions pour le maintien de la paix avec la France; mais eux, M. de Lamartine est l'homme dont le ministère doit à peu près nous répondre du reste. Dans le cas où quelque chose arriverait à M. de Lamartine, qui pourrait nous répondre des autres? Ne pourrait-il pas arriver que son opinion ne fût point partagée par ses collègues dans mainte importante question? L'assemblée constituante est à la veille de se réunir, nous comment 900 hommes inoffensifs pourront-ils nous assurer une action indépendante sur une masse de 200,000 gardes nationaux armés? En effet, qui pourra produire le contre-pouvoir qui présidera aux affaires de la France pendant six mois? Dans le présent état de dissolution générale des empires, comment prévoir si l'Autriche et la Prusse pourront maintenir leur autorité dans maintes provinces déjà révolutionnées ou qui pourraient l'être encore? Qui nous garantira que les provinces rhénanes ne se détacheront pas de la Prusse et que la Lombardie restera attachée à l'Autriche? Si ces provinces veulent se rendre indépendantes par la force des armes, pourront-elles effectuer leur séparation sans quelque assistance étrangère, et ne devons-nous pas être préparés aux éventualités qui pourraient en naître?

On lit dans l'Express de Londres:

La nouvelle de l'entrée des troupes sardes en Lombardie et la proclamation du roi de Sardaigne annonçant la marche de son armée contre les Autrichiens, ont produit une grande sensation dans la cité. La guerre a donc commencé en Europe et personne ne peut dire quand et comment elle se terminera. On croit généralement ici, que la Sardaigne n'a pas pris cette détermination décisive sans s'être concertée au préalable avec le gouvernement français, si même elle n'a pas agi à l'instigation de ce gouvernement.

Nouvelles du grand-duc de Luxembourg.

Un numéro extraordinaire du *Mémorial législatif et administratif* du Grand-Duché, nous apporte la proclamation suivante:

- « Luxembourgais! et vous, citoyens de la Belgique, nous venons encore vous apporter des paroles de confiance et de confiance, des preuves de l'affection de notre souverain.
- » S. M. le roi grand-duc a décrété, par arrêté du 27 du courant, que:
 - » les réunions de l'assemblée de la révision de la constitution seraient publiques;
 - » que, dans le nouveau pacte constitutionnel seraient consacrés les principes fondamentaux
 - » de la responsabilité des membres du gouvernement;
 - » de la révision du système électoral pour la représentation nationale et pour les communes;
 - » de l'assentiment de la représentation à toute loi;
 - » de l'augmentation du nombre de députés dans la proportion de un sur 4,000 habitants;
 - » de la publicité des séances.
- » Sa Majesté a encore décidé que les adresses que lui font parvenir en ce moment les communes, seraient soumises à la première législature.
- » Luxembourgais! vous le voyez, vos premiers vœux sont dès maintenant accomplis; et, n'en doutez pas, tout ce qui pourra contribuer à consacrer vos libertés, à compléter vos institutions politiques, à garantir votre bien-être matériel, vous sera assuré.
- » L'assemblée nombreuse qui se réunira aussitôt que les élections seront terminées, pour débiter et arrêter définitivement la constitution du pays, saura sauvegarder les intérêts et les droits de toutes les classes de nos concitoyens; choisissez pour cette mission des hommes intelligents, indépendants et qui aient toute votre confiance.
- » Vous atteindrez ainsi, par les voies légales, et sans livrer notre cher

mouvement de dehors et le blocus qui fermait autour de l'armée autrichienne a contribué pour beaucoup à lui faire lâcher prise.

» A la ligne de l'Adige commence le territoire vénitien, territoire plus vaste encore et bien plus difficile à occuper militairement que la Lombardie. Une armée régulière, appuyée sur Vérona et Legnago, pourrait tenir longtemps contre une armée de même nature qui voudrait la forcer sur cette ligne; mais contre une insurrection nationale, il n'y a plus de lignes, il n'y a plus de stratégie: en la guerre, tout autour de soi, on est tenu en échec de toutes parts, on est coupé dans toutes les directions.

» Le mouvement est commencé à Venise, où le peuple a forcé le gouverneur de mettre en liberté M. Tommaseo et Manjoni, qui avaient été élevés, il y a trois ans, de nobles résistances contre le despotisme autrichien. Une première émeute a éclaté à Padoue et à Vicence. Que sera-ce donc lorsque ces trois villes, lorsque Trévise, Rovigo, Bellune, Bassano, Udine et toutes les populations apprendront l'admirable énergie des Milanais, et surtout leur victoire, et la délivrance de la Lombardie, et la marche de l'armée piémontaise qui déclare venir au secours des Vénitiens comme des Lombards?

» Dans un pareil état de choses, toutes les petites garnisons, tous les détachements sont perdus; il leur faudrait capituler et mettre bas les armes. L'armée autrichienne, en concentrant ses forces, se fera respecter, nous n'en doutons pas, mais elle n'en sera pas moins réduite à se retirer, soit sur le Tyrol, soit sur le Frioul, l'Italie est désormais perdue pour l'Autriche. Le reste de l'Allemagne n'avait aucun intérêt à l'esclavage de l'Italie. La générosité des peuples allemands ne peut qu'applaudir à la résolution d'un peuple qui suit reconquérir et braver sa nationalité.

Voici la proclamation adressée aux Milanais par le gouvernement provisoire, après l'évacuation de la ville par les Autrichiens:

Milan, 23 mars.

» Citoyens, le maréchal Radetzky, qui avait juré de réduire votre cité en un monceau de ruines, n'a pu nous résister plus longtemps. Sans armes, sans munitions, de guerre, vous avez défait une armée jouissant d'une vieille renommée de valeur et de discipline. Le gouvernement autrichien est chassé pour jamais de notre magnifique cité; mais il faut nous occuper énergiquement de compléter la victoire et de conquérir la délivrance du reste de l'Italie, sans quoi il n'y aurait pas d'indépendance pour vous-mêmes.

» Vous avez porté les armes avec triomphe pour un point désirer vivement de ne pas les déposer trop tôt. Conservez donc les barricades; courez vous faire inscrire comme volontaires dans les bataillons réguliers que le comité de la guerre va former immédiatement.

» Finissons-en d'une seule fois avec toute domination étrangère quelconque en Italie. Embrassez ce drapeau tricolore qui, par votre courage, flotte sur le pays, et jurez de ne plus jamais le laisser abattre. Vive l'Italie! Vive Pie IX!

Signé par les membres du gouvernement provisoire.

» P. S. Nous vous prévenons que la citadelle va nous être remise immédiatement, d'après les conditions que nous avons arrêtées.

Nouvelles de la Plata.

Le New-York Herald a des nouvelles de Montevideo du 19 janvier. Trois navires, dont deux brésiliens et un anglais, avaient été capturés par l'escadre française pour avoir essayé de forcer le blocus, déclarés de bonne prise et vendus. Le blocus se poursuit avec une rigueur extrême, Rosas ayant fermé le port de Buenos-Ayres et du commerce de Montevideo.

Un nouveau congrès a été installé dans la province de Corrientes. Don Benjamin Virasora a été élu gouverneur.

Nouvelles de Bavière.

Munich, 26 mars.

La commission de l'adresse de la chambre des députés a soumis son travail à la chambre. Voici le projet d'adresse:

Sire,

C'est dans un des moments les plus grands et les plus graves de l'histoire d'Allemagne, c'est à une époque où des millions d'hommes au Nord comme au Sud, de ce pays, pénétrés du même sentiment, en Allemagne la même idée, viennent se grouper autour de la bannière de la patrie régénérée, d'une Allemagne libre, unie, indépendante, c'est dans un moment aussi sérieux que celui-ci, que nous nous adressons à votre couronne des mains de votre auguste fille la reine Louise, qui pendant 28 ans l'a portée avec la gloire d'une princesse et d'une reine, et qui, dans la dernière année de sa vie, a placé son âme fidèle et ses principes sur la tête de son royal fils. Ce qu'elle a fait pour la Bavière se perpétuera dans le souvenir des races futures.

C'est en prononçant les sublimes paroles: « Je suis fier d'être un roi constitutionnel », que V. M. se présente devant le peuple bavarois, qui voit dans ces paroles la promesse garantie que le prince, appelé à être l'organe de la Bavière, reconnaît la véritable et l'unique situation assignée aux trônes par la gravité des circonstances.

L'inviolabilité de la couronne, de même que l'inviolabilité des droits du peuple, ne prospèrent que sur le sol de la monarchie constitutionnelle où elles se réalisent complètement. V. M. a accepté dans les promesses de la proclamation royale du 21 mars un héritage sacré, et c'est avec une vive allégresse que le peuple reconnaît dans la proclamation du 21 mars, ainsi que dans le discours du trône, la ferme volonté de tenir la parole royale.

De même que l'amnistie accordée par V. M. a provoqué dans nos cœurs des transports d'enthousiasme, de même elle excitera la reconnaissance des malheureux qui rentreront dans leurs foyers après une longue séparation. Pour que la volonté de V. M. soit complètement exécutée, pour que tout soit accompli véritablement, que V. M. daigne faire présenter aux États du royaume une loi qui supprime non seulement toute espèce de peine encore pendante pour crimes et délits politiques, mais encore les suites légales des jugements déjà rendus, et qui ne peuvent être écartés que par la loi. Que la magnanimité de V. M. ne disparaisse aussi, autant que possible, les peines qui ont été subies pour les délits politiques, et des sentiments contre lesquels il n'existe pas de lois pénales.

Les projets de loi que V. M. nous fera soumettre immédiatement, sont pour nous les messages, longtemps attendus d'une meilleure époque. Comme nous ne voyons dans la responsabilité ministérielle que la véritable garantie de la constitution, dans la liberté de la presse son plus puissant soutien, et dans une représentation nationale, laquelle commence dans la commune et se termine au parlement allemand, la condition la plus indispensable du régime monarchique constitutionnel, nous devons espérer que le royaume des Bavarois et ses provinces en deçà du Rhin, et le complet de la représentation populaire en deçà du Rhin, combleront les esprits dans l'époque orageuse actuelle.

Quelques joyeux qu'ait été pour nous la communication des bases sur lesquelles doivent s'appuyer dorénavant l'organisation des tribunaux, le procès en matière civile et criminelle, le droit pénal et le code de procédure pénal, nous devons nous attendre à ce que dans la future législation qui doit être nécessairement sur le principe de la publicité et de l'égalité, sur la question de la justice et de l'administration, et sur le jury en matière cri-

minelle, si on ne limitait de suite les attributions de la police par une loi qui remette au juge ordinaire l'application de la peine, qui garantisse la liberté personnelle des citoyens et leur reconnaisse le droit de se réunir et d'adresser des pétitions.

Trop pénétrés de l'importance et des difficultés qui se rattacheront au passage de la situation actuelle de l'Allemagne à une nouvelle ère de l'administration de la justice, nous avons une confiance absolue dans la promesse donnée par V. M. de faire présenter le plus tôt possible les projets de loi relatifs à la législation, nous voyons en outre dans la formation d'un ministère d'état complet la plus ferme garantie pour l'accomplissement de ce vœu si ardent.

La sollicitude pour les fonctionnaires de l'état, pour leurs veuves et pour leurs orphelins, préservera du besoin et de la souffrance une classe importante de la société et la rendra plus zélée dans l'accomplissement de ses devoirs.

Puisse la loi sur la réforme des rapports des israélites, annoncée par V. M., renfermer des principes plus larges et l'égalité des droits politiques pour toutes les confessions, afin que l'égalité de la loi réponde à l'égalité devant la loi.

La demande, réitérée dans onze diètes consécutives, a été entendue. La loterie est supprimée, la moralité publique y gagnera considérablement. V. M. a acquis par cette résolution des droits imprescriptibles à la reconnaissance du pays.

L'armement du peuple a un double but; il assurera l'ordre intérieur du pays, et opposera une puissante digue contre quiconque oserait menacer notre chère patrie commune. Ainsi armée, l'Allemagne, éloignée de toute idée d'intervention dans les affaires intérieures des Etats étrangers, prendra une attitude imposante au dehors et sera assez forte pour empêcher que les fidèles populations des duchés de Schleswig et de Holstein, ou les nobles sentinelles de l'honneur allemand sur les bords du Rhin, et de la Vistule, ne succombent aux armes de l'étranger. L'Allemagne veut défendre sa propre patrie et son territoire. Qu'en même temps l'Allemagne se réunisse pour arborer le pavillon allemand et pour accorder une protection énergique à l'industrie et au commerce allemands, afin qu'ils ne soient pas forcés de céder à la suprématie de l'étranger.

Faisons tout ce qui peut contribuer à l'entier développement du principe constitutionnel; tout ce qui peut être salutaire à la vie du peuple. Ainsi priions-nous respectueusement V. M. d'accorder aux deux chambres l'initiative pour proposer des projets de loi en particulier sur la réforme de la législation des impôts, et de fixer de plus courtes périodes financières que d'habitude pour les grandes dépenses publiques, et qui, en admettant un retour fréquent des diètes, entretenant et ranimant, parmi le peuple, le sentiment national. Les dispositions du paragraphe 12, T. VI de la constitution relatives aux suites des enquêtes criminelles, exigent impérieusement une modification.

Nous fixons l'attention de V. M. sur l'état défectueux de l'éducation du peuple et sur la nécessité de la liberté de l'enseignement, intimement convaincus que l'obtention de cette demande pourra mieux que toute autre chose écarter chaque tendance subversive.

Les représentants du peuple doivent se souvenir de notre brave armée, dont la patrie apprécie la modération et la fidélité, et qui, maintenant qu'elle a prêté le serment sur la constitution, ne forme plus qu'un seul avec les autres citoyens. Nous prions V. M. de vouloir rendre des dispositions légales sur les droits de service des officiers, des employés militaires, de leurs veuves et de leurs orphelins. L'avenir assurera à chacun d'eux le salaire et le zèle de toute l'armée.

Ce n'est pas à l'esprit de destruction, mais à la liberté et à la légalité, prises pour devise par V. M. que doivent être sacrifiés tous les privilèges qui sont incompatibles avec l'unité de l'organisation de la justice et l'égalité devant la loi; aucun sacrifice n'est trop pénible pour la patrie, quand son véritable intérêt s'y trouve.

Nous commençons avec courage et avec un esprit consciencieux la tâche difficile à laquelle nous sommes appelés, ayant la ferme espoir que la Providence, qui nous a comblés de tant de biens, sans qu'elle nous ait coûté une goutte de nos larmes, continuera à bénir notre œuvre pour le bonheur de la Bavière, de l'Allemagne et pour la gloire impérial de V. M.

Affaires de France.

Paris, 30 mars.

On lit dans le *Moniteur universel*, journal officiel de la république française: « Les députés du gouvernement provisoire ont tenu hier une séance à laquelle ont assisté les députés de la majorité de la Chambre des députés. »

Considérant que les ordonnances insérées au *Moniteur* les 22 et le 24 février pendant le cours de la glorieuse insurrection qui a débarrassé la France d'un gouvernement corrompu et fondé la république, ne sauraient conférer aucun droit et sont frappées d'invalidité radicale.

Les ordonnances qui ont paru au *Moniteur* les 22, le 23 et le 24 février 1848 sont annulées; toutes nominations dans l'ordre judiciaire ou administratif constatées par ces ordonnances sont nulles, et aucune suite n'a pu être donnée à leur exécution.

Un décret du gouvernement provisoire.

Art. 1^{er}. La prorogation de six mois à laquelle sont soumis les remboursements des bons du trésor, créés antérieurement au 24 février 1848, et non convertis encore en rentes 5 p. c. est applicable aux endosseurs de ces bons; et par conséquent les droits de défenses contre les endosseurs ne peuvent s'exercer pendant la durée de cette prorogation.

Art. 2. Après le paiement des intérêts échus à chaque bon, celui-ci sera frappé d'une estampille portant ces mots: renouvellement en capital pour six mois; à 5 p. c.

Les entassements successifs seront ainsi consacrés sur le bon estampillé qui restera transmissible par voie de nouvel endossement.

Le gouvernement provisoire décrète.

Art. 1^{er}. Le ministre de la justice est autorisé à accorder la naturalisation à tous les étrangers qui la demandent et qui justifieront par actes officiels ou authentiques qu'ils résident en France depuis cinq ans au moins, et qui, en outre, produiront, à l'appui de leur demande, l'attestation par le maire de Paris ou le préfet de police, pour le département de la Seine, et par les commissions du gouvernement pour les autres départements, qu'ils sont digns, sous tous les rapports, d'être admis à jouir des droits de citoyens français.

Art. 2. Le paiement des droits établis dans l'intérêt du trésor national, par l'ordonnance du 8 octobre 1814, et par la loi du 28 avril 1816 continuera d'être opéré. Est également maintenue la disposition de l'ordonnance du 8 octobre 1814, qui autorise à remettre lesdits droits, en tout ou en partie, mais seulement quand l'état de fortune des parties exigera cette remise.

Trois camps militaires, se reliant entre eux et offrant, dans leur ensemble, un effectif disponible d'à peu près cent mille hommes, vont être décidément établis à Dijon, Lyon et Grenoble.

Dans une éventualité de guerre et dans un cas de marche sur le royaume de Sardaigne, le quartier général de l'armée française ira s'établir à Lyon, pour diriger de ce point le premier mouvement des opérations militaires.

On a calculé que le nombre des candidats qui, jusqu'ici, se mettent sur les rangs pour l'assemblée nationale, dans toute la France est de plus de 6,000; le nombre dépasse 900 à Paris seulement.

Le numéraire en France.

Au 1^{er} janvier 1848, c'est-à-dire à une époque où la question n'offrait pour la plupart qu'un intérêt de curiosité, de documents officiels, relevés sur les comptes et états des divers hôtels des monnaies, établissaient de la manière suivante la situation monétaire de la France:

Table with 2 columns: Description of currency types and their total value in francs.

Il convient d'ajouter à ce chiffre celui des fabrications en monnaie de billon et de cuivre, opérées de 1726 à 1815, qui donnerait un total de 73,274,375 fr. s'il ne fallait en déduire 20,397,673 fr. pour les pièces refondues ou ayant cessé d'avoir cours, par suite de la loi du 5 ventôse an XII, et plus particulièrement par suite de la loi de 1844, qui a fait disparaître les pièces de six liards et les pièces de 10 centimes à l'N couronné. Les monnaies de cuivre en de circulation aujourd'hui se trouvent donc réduites à 52,877,203 fr.

Table showing the division of currency by types, including gold and silver pieces of various denominations.

Table showing the division of currency by types, including gold and silver pieces of various denominations.

Total, 3,780,042,397 fr.

Ainsi la France a fabriqué en numéraire un capital qui, bien certainement aujourd'hui s'il existait encore intégralement, pourrait être porté entre quatre et cinq milliards, puisque depuis trois années que ces documents ont été publiés, on doit évaluer à environ cent millions par an, les fabrications en espèces d'or et d'argent qui ont dû être faites.

Attaque contre une imprimerie de journal.

Une démonstration à Paris, le 30 mars. Un attroupement, formé sur le boulevard Saint-Martin et composé de cent cinquante à deux cents personnes, s'est porté, vers huit heures, rue Montmartre, au bureau du journal *la Presse*, aux cris de: *A bas la Presse!*

Un balai placé au bout d'une longue perche servait d'étendard à ce rassemblement. Cinq de ceux qui le composaient ont demandé à parler à M. Girardin, et ont été recus à la rédaction. La porte s'est refermée sur eux. De nombreux curieux ont grossi la foule et obstrué la circulation.

On prêtait aux attroupés, dans les groupes qui les entouraient, des intentions de violence et de destruction dont ils se défendaient vivement. Ils déclaraient seulement vouloir protester contre la ligne d'opposition affectée depuis quelques jours par M. de Girardin, et contre l'exécution que certains de ses articles produisaient contre le gouvernement provisoire. Ayant vu que leurs paroles n'avaient aucun effet, ils se sont dispersés, disant qu'il y avait un pouvoir fort, définitif, pour user de tous les droits de la critique. Jusque-là, vos déclamations produisent, d'un côté, beaucoup de mal, et de l'autre, pas le moindre bien.

En somme, l'aspect de cette foule n'avait d'inquiétant que l'heure inopportune à laquelle elle se produisait: un certain nombre d'individus, qui se trouvaient paisiblement avec les chefs, d'autres, sévèrement regardés sans doute, mais moins prudents, protestaient vivement en faveur de la liberté de la presse, opérée par la démonstration, pour les motifs suivants. Bien qu'en droit ils eussent raison, leur opposition ne pouvait qu'aggraver la situation. La garde nationale était intervenue, et il n'y avait plus que de disperser le rassemblement.

Un officier de la garde mobile eut l'heureuse idée de s'écrier: « Au lieu de faire ici une manifestation qui menace, allons, mes amis, chez M. de Lamartine, lui dire le langage que nous sommes les attaqués dont il est l'objet. » Cette diversion s'opéra heureusement. Une portion des attroupés se dirigea en effet vers l'hôtel des affaires étrangères, où M. de Lamartine ne se trouvait pas; les autres se dispersèrent dans diverses directions.

Voici ce qu'on lit à ce sujet dans *la Presse*:

« Vers huit heures, trois ou quatre cents personnes, égarées par des insinuations perfides, ont assiégé les bureaux de la rédaction de *la Presse*, criant: *A bas la Presse!* M. de Girardin, qui a fait ouvrir les portes et les a fait engager à choisir dans leur sein un certain nombre de délégués pour qu'ils vissent, s'expliquent avec lui sur le motif de cette manifestation. La proposition aussitôt faite a été aussitôt acceptée. A l'heure avancée où nous écrivons, le temps nous manque pour reproduire un débat qui a duré près de deux heures; ce que nous pouvons dire, c'est que les délégués ont quitté M. de Girardin parfaitement convaincus de la droiture de ses intentions, qu'ils dictaient l'expression de sa pensée.

» A peine étaient-ils sortis des bureaux de la rédaction de *la Presse* qu'une nombreuse députation de la *Société républicaine centrale* accourait, attirée par le bruit parvenu jusqu'à ses membres, que la liberté de la presse était gravement menacée dans la personne de M. de Girardin. Le temps nous manque également ce soir pour reproduire les explications échangées, et qui se sont terminées par des remerciements adressés par M. de Girardin aux membres de la *Société républicaine centrale*.

» La liberté de la presse pouvait périr dans cette première épreuve; elle en est sortie triomphante. Tous les vrais républicains, sans distinction de ceux de la veille et du lendemain, s'en féliciteront.

La Patrie, en racontant les mêmes faits, les présente sous un jour beaucoup moins pacifique. Voici ce qu'elle dit:

« Hier soir, vers huit heures et demie, un rassemblement assez nom-

